

TROUVEZ LES PROS QU'IL VOUS FAUT

VISION PRO



Votre contrat de professionnalisation sur mesure



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



L'OPCA expert du contrat de professionnalisation
et de son financement

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- AGEFOS PME a financé pour l'année 2010 **32 744 contrats de professionnalisation** (+7 % par rapport à 2009)
- Par ailleurs, la réalité du marché de l'alternance s'appuie sur les tissus économiques locaux **80 % des contrats en alternance se font chez les TPE-PME**

L'OPCA expert du contrat
de professionnalisation
et de son financement



**Le contrat de professionnalisation,
un moyen efficace de former un collaborateur
aux exigences de votre activité**

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

→ **Cependant, le contrat de professionnalisation traditionnel fait l'objet d'une formation diplômante longue et standardisée qui ne répond pas obligatoirement à tous les besoins**

- > Il est constaté que le nombre de contrats de professionnalisation en CDI demeure à un niveau faible
- > Le taux de rupture des contrats est variable mais néanmoins présent selon les secteurs professionnels

Afin de tenir compte de vos besoins spécifiques AGEFOS PME vous propose une nouvelle modalité de mise en œuvre du contrat de professionnalisation

VISIONPRO

Votre contrat de professionnalisation sur mesure



L'OPCA expert du contrat de professionnalisation
et de son financement

VISIONPRO

C'est un contrat de professionnalisation adapté au poste
de l'entreprise, à votre organisation, à vos spécificités



L'OPCA expert du contrat de professionnalisation
et de son financement

VISIONPRO VOTRE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION SUR MESURE

Un accompagnement complet et individualisé du binôme entreprise/salarié

+ Rapide

Une durée maximale
de 12 mois soit
150H à 400H
de formation
au maximum

+ Efficace

Un **parcours** de
professionnalisation
qui répond à vos
besoins spécifiques

+ Adapté

Une organisation qui
permet **un parcours**
mis en œuvre **pour**
tout ou partie au
sein de l'entreprise

L'OPCA expert du contrat
de professionnalisation
et de son financement



VISIONPRO VOTRE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION SUR MESURE

Des atouts pour tous

Un contrat qui répond aux besoins spécifiques de chaque entreprise tout en favorisant l'accès à l'emploi du bénéficiaire

+ Atouts Entreprise

- > Un **recrutement efficace** vis-à-vis du poste à pourvoir
- > La **sécurisation et la pérennisation de ce recrutement** par l'intégration facilitée du collaborateur
- > Un recrutement préparé par **une organisation souple et adaptée** à vos besoins

+ Atouts Salarié

- > La **motivation** grâce à un parcours de professionnalisation adapté à ses compétences et son poste
- > L'acquisition de **compétences** effectivement **recherchées**
- > La **reconnaissance de son parcours** par une validation partielle et/ou à minima une reconnaissance CCN de ses acquis

L'OPCA expert du contrat
de professionnalisation
et de son financement



LES MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

PUBLICS

Publics légaux du contrat

- > Les jeunes de moins de 26 ans
- > Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- > Les bénéficiaires de minima sociaux ou contrats aidés

DURÉE DE FORMATION

Comprise **entre 150H et 400H** maximum

DURÉE DU CONTRAT

Entre **6 et 12 mois** maximum

NATURE DU CONTRAT

CDD ou **CDI**

MODALITÉ DE FORMATION

Tout ou partie en formation interne

ENCADREMENT (accompagnement et évaluation)

- > **Durée** : entre 40H et 100H
- > **En cas de formation mixte** (interne et externe), le prestataire maître d'œuvre est différent du prestataire qui dispense la formation externe

VALIDATION DES ACQUIS

Validation partielle d'une certification
et/ou à minima **une reconnaissance CCN**

LES MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

2 partenaires experts et complémentaires au service de vos besoins

Pour un accompagnement complet et individualisé

+ AGEFOS PME

- > Sélectionne les prestataires maîtres d'œuvre qui vont vous accompagner
- > Assure **le montage financier**
- > **Vous aide dans le suivi administratif** de la mise en œuvre du contrat

+ Un prestataire maître d'œuvre

- > **Analyse les postes** à pourvoir
- > **Conçoit le parcours** de professionnalisation
- > **S'assure du bon déroulement** du contrat de professionnalisation

L'OPCA expert du contrat
de professionnalisation
et de son financement



LA MISSION DE L'ORGANISME DE FORMATION

La durée d'intervention de chacune des phases sera en fonction du besoin de l'entreprise et du bénéficiaire

En amont de la conclusion du contrat

1 DIAGNOSTIC DES BESOINS

- > **Analyse le poste** à pourvoir
- > **Accompagne le recrutement** par la diffusion de l'offre
- > **Positionne le candidat** sur le référentiel de poste
- > **Assure le lien** avec le conseiller AGEFOS PME et Pôle emploi

2 CONSTRUCTION DU PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

- > **Conçoit le parcours** sur mesure
- > **Identifie les ressources en compétences internes** pour assurer le temps de formation en entreprise
- > **Mobilise**, si nécessaire, **l'offre de formation** adéquate pour la part externe
- > **Identifie la reconnaissance/la validation** des acquis de la formation à l'issue du contrat

Pendant le déroulement du contrat

3 SUIVI DU CONTRAT PRO

- > Accompagne l'entreprise dans **l'organisation du tutorat**
- > **S'assure du bon déroulement du parcours de formation** (évaluation, réajustement, validation), **de la bonne intégration** du bénéficiaire à son poste de travail, **de la bonne articulation de la formation** avec l'organisme de formation externe le cas échéant...

À la fin de la période de professionnalisation

4 ÉVALUATION DU PARCOURS

- > **Évalue les compétences acquises** par le bénéficiaire
 - > S'assure de l'atteinte de l'objectif de formation
- Pour une **Reconnaissance CCN** ou **Validation partielle d'une certification**

L'OPCA expert du contrat de professionnalisation et de son financement



LE FINANCEMENT

→ **Financement de l'encadrement par le prestataire maître d'œuvre externe :**

- > Au réel, dans la limite de 24 €/heure d'intervention
- > Pour une durée comprise entre 40H et 100H maximum

→ **Financement des coûts pédagogiques :**
Application des forfaits prévus par la branche ou l'interprofession

L'OPCA expert du contrat
de professionnalisation
et de son financement



.....

AVEC

VISIONPRO

TROUVEZ LES PROS QU'IL VOUS FAUT

.....



L'OPCA expert du contrat de professionnalisation
et de son financement

AGEFOS PME

- > 1^{er} gestionnaire privé des fonds de la formation professionnelle en France
- > 1^{er} OPCA en matière de mise en œuvre de contrats de professionnalisation
- > 5 220 566 salariés couverts
- > 303 428 entreprises adhérentes
- > 40 branches professionnelles adhérentes
- > 23 délégations régionales sur tout le territoire

En savoir plus, rendez-vous sur agefos-pme.com



L'OPCA expert du contrat de professionnalisation
et de son financement